



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

APR 4 1983

S/15673
31 mars 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

UN/SA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 31 MARS 1983 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

En ma qualité de Président du Groupe des Etats arabes pour le mois en cours, j'ai l'honneur d'appeler votre attention et celle des membres du Conseil de sécurité sur la gravité de la situation suscitée par les cas d'empoisonnement collectif dont ont été victimes plus de 1 000 écolières palestiniennes et dont continuent à être victimes les ressortissants palestiniens des territoires arabes occupés de la rive occidentale.

Ces cas d'empoisonnement ne sont pas fortuits. Ils ont été provoqués par une substance jaune contenant des concentrés soufrés dégageant des vapeurs toxiques dont les effets physiques et psychologiques sont dangereux, tout comme leurs autres effets éventuels.

Etant donné la gravité de ces cas, il est nécessaire que le Conseil de sécurité s'acquitte des responsabilités lui incombant en vertu de la Charte des Nations Unies et obtienne d'Israël qu'il respecte les normes du droit international régissant la protection des populations civiles dans les territoires occupés arabes et palestiniens, y compris Jérusalem.

Compte tenu des faits qui viennent d'être exposés, j'ai l'honneur de vous demander, au nom du groupe des Etats arabes, de bien vouloir convoquer d'urgence le Conseil de sécurité en vue d'examiner la grave situation résultant des cas d'empoisonnement collectif survenus dans les territoires arabes occupés de la rive occidentale.

Le Représentant permanent de l'Iraq,
Président du Groupe des Etats arabes,
(Signé) Riyadh AL-QAYSI